



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord – Pas-de-Calais

Service Énergie, Climat, Logement,
Aménagement du Territoire
Division Logement Habitat

Compte rendu de la réunion plénière du Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) du 18 septembre 2013

Présidé par Monsieur Dominique BUR, Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais

La composition du Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat figure en annexe 1

La liste des présents figure en annexe 2

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat : objectifs, gouvernance et calendrier,
- Système du guichet unique : déclinaison au niveau régional
- Financement de la rénovation énergétique

Introduction par Monsieur le Préfet de région :

La mise en œuvre du plan national de réhabilitation énergétique de l'habitat doit concourir à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés au niveau régional et requiert une mobilisation rapide des acteurs au niveau local.

Afin de garantir la mobilisation coordonnée de tous dans la mise en œuvre du PREH, le comité de pilotage, réuni ce jour, rassemble les principaux acteurs impliqués sur cette question au niveau régional. La mobilisation sollicitée est importante, mais correspond bien à un enjeu majeur pour la région Nord-Pas-de-Calais.

1. Exposé du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, ses objectifs, la gouvernance et le calendrier de mise en œuvre (DREAL/ M. R BORDIER)

(Voir documents de séance.)

Le calendrier régional est le suivant :

- Juillet-Août : travail de cartographie des PRIS et de mise en réseau des points d'information-conseil (DREAL, DDTMs, DR ADEME)

- 18 septembre 2013 : lancement du Plan de Rénovation énergétique de l'habitat en région Nord-Pas-de-Calais. 1^{er} Comité de pilotage présidé par le préfet de région.

- 20 septembre 2013 : réunion d'information à destination des collectivités locales et des points d'information et de conseil du département du Nord (pilotage DDTM59)

- 23 septembre 2013 : réunion d'information à destination des collectivités locales et des points d'information et de conseil du département du Pas-de-Calais (pilotage DDTM62)

- 7 octobre 2013 : 1^{ère} réunion du Comité des professionnels de la construction.

La gouvernance régionale repose sur le Comité de Pilotage régional émanant du CRH étendu à quelques participants indispensables.

Le COPIL rassemble donc

- les collectivités : EPCI délégataires des aides à la pierre, EPCI membres du bureau du CRH ainsi que le Conseil Régional et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais,
- les professionnels intervenant dans les domaines du logement, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants,
- des acteurs sociaux,
- les énergéticiens,
- les services de l'État,
- la direction régionale de l'ADEME.

2. Déclinaison au niveau régional du guichet unique (DREAL/ M. R BORDIER)

- Les points d'information ANAH

L'organisation actuelle repose principalement sur les 2 DDTM, les 10 territoires délégataires et 4 collectivités maîtres d'ouvrage d'opérations programmées.

Ainsi 16 guichets ont été recensés, de taille différente

- 2 guichets correspondants aux DDTM du 59 et 62 (hors délégation)
- 10 guichets correspondants aux 10 EPCI délégataires des aides à la pierre
- 4 guichets correspondants aux territoires maîtres d'ouvrage d'opérations programmées vivantes

L'enjeu est la structuration du futur réseau des PRIS (Point Rénovation Info Service), avant le démarrage de la campagne de communication nationale le 21 octobre. Le fonctionnement effectif du numéro unique national implique de mettre en place dès à présent le système d'accompagnement local des demandeurs.

En phase de lancement, ce réseau de proximité s'appuiera sur l'existant, c'est-à-dire uniquement sur les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Afin de parfaire le maillage territorial de ce réseau, les quatorze autres guichets recensés pourraient être constitués d'ici le 21 octobre.

Il est donc demandé aux collectivités concernées de se positionner avant la campagne nationale. Les questions d'ordre technique seront examinées au cours des deux réunions départementales des 20 et 23 septembre.

- Les points d'information Espaces Info-Energie (EIE)

Le public non éligible aux aides de l'ANAH sera orienté vers les EIE
26 EIE, de taille et de niveaux différents ont été recensés.

A noter que 31 communes ne sont pas couvertes à ce jour par un EIE, mais une extension du périmètre des EIE limitrophes est en cours, et sera effective avant le lancement de la campagne nationale.

Débats :

- Mme Bruhat (LMCU) met en avant l'organisation de la fonction d'information et de conseil au sein du périmètre de LMCU. Cette fonction repose d'ores et déjà sur la coordination métropolitaine du réseau des EIE, et sur le déploiement progressif de PIG Habiter Mieux. Elle a vocation à s'appuyer sur la Maison de l'Habitat Durable dont l'une des missions est le conseil aux particuliers avec notamment la mise en place d'un numéro unique à l'échelle de la communauté urbaine. Mme Bruhat demande que le système national puisse intégrer pleinement ce type d'initiative locale de guichet unique.

- M.Pascal indique que le système national s'attachera à s'appuyer sur les initiatives locales dès lors qu'elles répondent aux objectifs de service d'un Point de Rénovation Info Service.

- M.Pignon appelle toutefois l'attention sur les difficultés techniques actuellement rencontrées afin d'intégrer dans la base communale nationale les coordonnées de chaque PRIS (chaque commune est identifiée avec un numéro INSEE et un code postal et est rattachée à un PRIS ANAH, à un PRIS EIE et à un guichet de l'ADIL). Ces difficultés pourraient entraîner un décalage d'un mois dans l'intégration des PRIS nouvellement recensés.

- M Dulieu (CAVM) souligne que la CAVM mène une expérience de guichet unique depuis 2011. Dans un contexte où le nombre de dossiers est en forte hausse à la suite des mesures prises par l'ANAH en juin, il met en avant la nécessité d'une gouvernance régionale, notamment devant les difficultés d'harmonisation et de coordination soulevées par la multiplicité des financeurs. Enfin, il attire l'attention sur la récupération des CEE en constatant que certaines entreprises mènent des stratégies directes auprès des particuliers, qui peuvent aboutir à priver les propriétaires du bénéfice du programme Habiter Mieux.

- M. le Préfet demande à la DREAL d'approfondir cette question des CEE.

3. Intervention du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais relative au partenariat Anah/ Région

M.Cau rappelle les grandes lignes du plan 100 000 logements mis en place par le Conseil Régional et, parmi les actions de ce plan, l'importance de l'audit énergétique et environnemental. Il dresse le bilan de la première année de mise en œuvre de la convention de partenariat Etat-ANAH-Région relative à la réhabilitation énergétique et environnementale du parc privé de logements anciens.

Sur la période 2013-2014, à l'échelle régionale,

- plus de 3 000 Audits Energétiques et Environnementaux sont programmés en articulation avec les dispositifs de l'Anah (OPAH, PIG) dont 1 300 déjà co-financés avec les territoires (agglomérations et pays conventionnés),

- environ 1 400 audits sont programmés en diffus (hors secteur programmé),

- Les aides aux travaux de réhabilitation énergétique en faveur du parc privé (et liés à la mise en place de l'audit) dans le cadre des dispositifs opérationnels en cours portés par les territoires concernent plus de 2 500 logements ciblés sur 2013 et 2014 (environ 3,3 M€ déjà affectés).

M.Cau souligne que d'autres moyens d'actions sont en cours de réflexion, notamment la création d'un opérateur de tiers investissement, l'action sur les filières professionnelles ou la mutualisation des CEE.

4 - Financement de la rénovation énergétique (DREAL/ M. R BORDIER)

Passage en revue des différents outils et leviers financiers dont le dispositif de tiers investisseur (voir documents de séance).

Débats

M.Mirada (Caisse des dépôts et consignations) souligne que les chiffres sont moins bons qu'en 2012 en matière d'octroi d'éco-PLS aux bailleurs sociaux de la région. La fin du cycle ANRU constitue sans doute une explication.

M.Fraccola (Association Régionale pour l'Habitat) rappelle que les bailleurs sociaux ne disposaient pas ces derniers mois d'une lisibilité suffisante sur les évolutions en matière de TVA, d'éco-Prêt, ou encore sur les crédits FEDER. L'objectif de 7 000 réhabilitations par an oblige à faire plus vite et moins cher. Il est possible d'accélérer le rythme des réhabilitations thermiques dans le cadre des programmations, mais un travail sur les coûts, avec les professionnels, sera nécessaire.

M.Lalaut (Union régionale CAPEB) regrette que les dates d'application de l'éco-conditionnalité des aides publiques soient différentes pour le CIDD et l'écoPTZ. En effet, l'éco-conditionnalité est applicable pour l'écoPTZ aux prêts émis à partir du 1er juillet 2014 et pour le CIDD aux travaux réalisés à partir du 1er janvier 2015.

Note : Le projet de loi de finances 2014 (article 56) relatif à la réforme du CIDD et à l'aménagement de l'écoPTZ ouvre la voie à une date d'application identique pour les deux dispositifs mais il convient de rester prudent dans la mesure où ce projet de loi n'est pas encore voté.

Il signale en outre que trop peu d'entreprises sont formées, 3 à 6 mois sont nécessaires pour obtenir le label RGE (Reconnu Grenelle de l'Environnement), et on peut craindre un risque d'engorgement.

Mme Brimont (Union Régionale des PACT) insiste sur la complexité des procédures administratives pour le propriétaire particulier qui dépose un dossier auprès de plusieurs financeurs. Le guichet unique devrait pouvoir se concrétiser par un dossier de demande unique commun à tous les financeurs.

- M.Pascal rappelle l'existence d'une démarche en cours dans la région ayant conduit à l'identification d'un dossier unique. S'il y a une demande, cette démarche pourra être réactivée pour être conduite à son terme.

- M.Buttet (Conseil Général du Nord) indique que le conseil général du Nord est intéressé par les initiatives visant à une harmonisation des pièces administratives entre les différents dispositifs. Il rappelle que le conseil général vient d'adopter un nouveau dispositif de soutien aux travaux, tourné vers les ménages du FSL, qui s'appuyera sur un partenariat avec l'ADIL et sur la mobilisation des travailleurs sociaux en matière de repérage.

Monsieur le préfet de région conclut en remerciant les participants et intervenants, et signale qu'une seconde réunion pourra se tenir au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Les documents de séance sont disponibles sur le site Internet de la DREAL

: www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr,

accès professionnels : CRH, login : crh, mot de passe : crh5962

rubrique PREH



Dominique BUR

Annexe 1 : composition du Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

La circulaire du 22 juillet 2013 prévoit que le pilotage et la coordination du PREH sont assurés par le préfet de région et laisse une certaine souplesse quant aux modalités d'organisation.

Il est toutefois attendu de ne pas multiplier les structures concurrentes et de s'appuyer au maximum sur l'existant et sur des structures légères. **Aussi, est mis en place un Comité de Pilotage régional émanant du Comité Régional de l'Habitat (CRH) étendu aux énergéticiens ainsi qu'à la direction régionale de l'ADEME.**

Plus précisément, le Comité de Pilotage du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat comprend ainsi :

- des représentants de l'État ;
- des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : (membres du bureau du CRH et/ou EPCI délégataires des aides à la pierre auxquels s'ajoutent le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ainsi que le Conseil Général du Nord et le Conseil Général du Pas de Calais) ;
- des représentants des professionnels intervenant dans les domaines du logement, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants (membres du 2ème collège du CRH particulièrement concernés par les enjeux de la rénovation thermique) ;
- des personnalités qualifiées et des représentants des acteurs sociaux : (membres du 3ème collège du CRH particulièrement concernés par les enjeux de la rénovation thermique auxquels s'ajoutent la direction régionale de l'ADEME et les entreprises EDF et GDF Suez).

Le Comité de Pilotage régional est donc composé des quatre collèges suivants :

1) Représentants de l'Etat :

- Préfet de Région
- Préfet délégué à l'égalité des chances
- Secrétaire général pour les affaires régionales
- Secrétaire général de la préfecture du Nord
- DREAL
- DDTM du Nord
- DDTM du Pas de Calais

2) Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Conseil Général du Nord
- Conseil Général du Pas-de-Calais
- Communauté Urbaine d'Arras
- Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine
- Lille Métropole Communauté Urbaine
- Communauté d'Agglomération de Saint Omer
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
- Communauté d'Agglomération de l'Artois
- Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Communauté d'agglomération de Boulogne / Mer
- Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

3) Professionnels intervenant dans les domaines du logement, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants :

- Association Régionale de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
- Union Régionale des PACT (Propagande et Action Contre les Taudis)
- Fédération Française du Bâtiment
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

4) Acteurs sociaux et personnalités qualifiées

- Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux (représentant les bailleurs privés à vocation sociale) (*membre du CRH*) ;
- Fondation Abbé Pierre (au titre de la lutte contre la précarité énergétique) (*membre du CRH*) ;
- Association Département d'Informations sur le Logement du Nord (*membre du CRH*) ;
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- EDF
- GDF Suez

Annexe 2 : Liste des présents au COPIL PREH du 18 septembre 2013, présidé par Dominique BUR, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais

- Emmanuel CAU	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Jean-Claude DULIEU	Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- Maryse BRIMONT	Union Régionale des PACT
- Jean-Marie DECARNIN	URIOPSS
- Francis CHASSARD	ADIL du Nord
- Hervé PIGNON	ADEME
- Luc DENIS	EDF
- Alain DUCONSEIL	GDF-SUEZ
- Sophie TILMAN	Conseil Général du Nord
- Bertrand BUTTET	Conseil Général du Nord
- Virginie THOORIS	Conseil Général du Nord
- Julien NICAUD	Communauté Urbaine d'Arras
- Amaud DUQUENOY	Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine
- Nicolas MENJAUD	Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Claire GOLSE	Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Alicia DE BASTIANI	Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Sylvie CARTION	Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
- Julie DUMONT	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Vincent WALZAK	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
- Claire BRUHAT	Communauté Urbaine de Lille
- Helène VAN ELSLANDE	Communauté Urbaine de Lille
- Nathalie ROTURIER	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Marion HUMEZ	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- David BESENGER	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Christophe BERNARD	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Cyrille PRADAL	Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Martine VANDENBUCK	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Virginie AGAG	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre
- Raymond FRACCOLA	Association Régionale pour l'Habitat
- François DELHAYE	Association Régionale pour l'Habitat
- Pascal LALAUT	Union régionale CAPEB
- Céline PION	Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
- Maelys SCERRI	ADEME
- Marielle DHAINAUT	ADEME

- Patrick DAVID	SGAR Nord – Pas-de-Calais
- Natacha PETIT	SGAR Nord – Pas-de-Calais
Anne LAUBIES	Préfecture du Pas-de-Calais
- Michel PASCAL	DREAL Nord – Pas-de-Calais
- Alain MAZOYER	DREAL Nord – Pas-de-Calais
- Romain BORDIER	DREAL Nord – Pas-de-Calais
- Dominique BUISSON	DREAL Nord – Pas-de-Calais
- Yacine KHERACHI	DREAL Nord – Pas-de-Calais
- Philippe LALART	DDTM du Nord
- Amale BENHIMA	DDTM du Nord
- Denis POULET	DDTM du Pas-de-Calais